



Cher Confrère, Chère Consoeur,



En cette fin du mois d'octobre , vous trouverez dans notre e-mailing plus que mensuel:

- 30 millions d'amis soutient la podologie ! → → → → → → → → → → → →
- La lettre du SPIF suite aux Entretiens et à la Manifestation !
- Les bulletins d'inscriptions pour les formations à venir .
- La lettre d'info de l'UNAPL

Bonjour à tous

Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui nous ont rendu une sympathique visite sur le stand des syndicats régionaux lors des Entretiens de Podologie. C'est toujours un grand plaisir de vous rencontrer et de partager un moment avec vous , court pour certain , long pour d'autres mais toujours enrichissant et unique !

Pour ceux qui n'ont pas pu faire le déplacement pour la manifestation du 17 octobre dernier, sachez que nous n'avons malheureusement pas obtenu d'avancée concrète pour nos demandes de prise en compte de notre spécificité professionnelle quant à nos cotisations d'assurance maladie.. ou d'avancées tout court puisque nous devons attendre la fin de la mise en place des ACI, et ACIP, pour avoir les rendez-vous tant attendus afin de discuter de notre convention. (.. des discussions ou plutôt des négociations sous tension à prévoir , au vu de la mise en attente téléphonique de la part du ministère et de l'assurance maladie depuis maintenant 2 ans ..)

Mais peut-être que si nous avions été plus nombreux devant le ministère ce jour-là, nos institutions de tutelle auraient jugé nos revendications plus urgentes qu'elles ne l'ont fait. Encore une fois le même constat : les podologues n'ont pas l'énergie pour se mobiliser , faire corps et défendre les sujets importants de l'avenir de notre profession ; le travail de sape au travers du désengagement de l'Etat sur nos cotisations maladies , « de la mise sous tutelle » sans concertation de nos caisses de retraites , de l'absence d'avantages de notre convention , de l'augmentation de taxes (que ne connaissent pas forcément d'autres professions d'auxiliaires médicaux) , la complexification de démarche administrative (DM) et plus récemment les difficultés et angoisses de la mise aux normes de nos cabinets ... a entraîné un phénomène de repli sur soi , d'autarcie idéalisée et d'isolement néfaste !

Heureusement , ce tableau sombre n'a pas empêché tout le monde de faire le déplacement (même si trop peu nombreux à notre goût) et de porter la fierté et les espérances de notre profession sur la place publique . Merci à ceux et celles qui sont venus ;=) ! (D'ailleurs , le combat n'est pas fini , on a toujours besoin de vous ! Il ne faudrait pas que quand certains arrivent , d'autres partent !!!!!!!!) – chant de la Marseillaise -

Un petit rappel formation continue, il reste des places pour nos deux dernières formations de l'année, la formation informatique du 15 novembre et le Taping du 06 décembre. Vous trouverez les bulletins d'inscriptions en continuant votre lecture .. Pensez à faire fonctionner vos enveloppes FIFPL, pour la prise en charge de vos formations, hors OGDPC, cela comptera dans vos validations de formations.

Nous vous joignons également la dernière mise à jour, éditée par l'UNAPL, pour vos démarches d'accessibilité. Attention à la date butoir de la fin de cette année.

Bon courage à tous

Le SPIF



unap
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

unapINFOS
PROFESSIONS LIBÉRALES, LES MÉTIERS DE LA VIE.

@unapl_officiel
www.unapl.fr

Déréglementation des professions libérales

Déréglementation

Ce que dit le ministre de l'Economie...

Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a présenté les axes de son projet de loi « pour l'activité et l'égalité des chances économiques », le 15 octobre en Conseil des Ministres, avant d'en livrer les premiers détails au cours d'une conférence de presse. Après avoir fustigé les « corporatismes », selon lui « des intérêts particuliers qui capturent l'intérêt général pour préserver des situations de rente », il a estimé que les professions réglementées souffraient de plusieurs blocages : l'installation, le manque de modernisation, le manque d'interpro, les tarifs obsolètes.

Ce qu'il a annoncé :

Dans le secteur de la Justice en accord avec la Garde des Sceaux :

- L'exclusivité des tâches ne sera pas remise en cause ;
- La simplification des conditions d'installation et d'ouverture des professions aux jeunes, notamment dans le notariat, la facilitation des conditions de transmission ;
- Une meilleure organisation via l'association entre professionnels de l'exécution judiciaire ;
- L'ouverture du capital des SEL entre professionnels mais pas d'ouverture extérieure aux groupes financiers ;
- La rénovation des tarifs pour refléter les coûts réels.

Dans le secteur de la Santé, en accord avec la ministre de la Santé :

- La simplification massive des conditions d'installation des pharmaciens ;
- L'ouverture du capital entre professionnels ;
- Une meilleure organisation de l'activité sur internet, notamment de la vente en ligne de médicaments ;
- La transparence du coût des prothèses auditives et dentaires.

Les mesures concernant la Santé seront incluses dans le projet de loi de santé via un article d'habilitation.

Naturellement l'UNAPL a réagi à ces annonces, qui sont survenues avant même que soient achevées les discussions engagées avec les professions concernées.

[Voir le communiqué de l'UNAPL](#)

Et ce qu'il fait ...

Quelques jours après la conférence de presse du ministre de l'Economie, c'est une très mauvaise surprise qui attendait les professionnels libéraux. En effet, alors qu'il n'en avait pas fait état, Le Figaro a révélé, dans son édition du 22 octobre, les principales dispositions concernant les professions réglementées du droit. Un projet de texte de loi daté du 13 octobre circulait dans les rédactions. Ce texte prévoit entre autres, le plafonnement des tarifs des administrateurs judiciaires, des commissaires-priseurs judiciaires, des greffiers des tribunaux de commerce, des huissiers de justice, des mandataires judiciaires et des notaires. Les tarifs seront « fixés en fonction des coûts du service rendu et d'une rémunération raisonnable définie sur la base de critères objectifs qui seront précisés en Conseil d'État » ; la création de la profession d'avocat en entreprise salarié, la fin du postulat; surtout, la liberté d'installation puisque toute personne pourra solliciter sa nomination par le Garde des Sceaux, en tant que notaire, huissier de justice, commissaire-priseur judiciaire, titulaire d'un office dans le lieu d'établissement de son choix, sachant que « le titulaire d'un nouvel office (...) ne peut être assujéti, du fait de la création de son office, au versement d'une indemnité au profit d'un office créé antérieurement ».

Autant de mesures actées sans concertation avec les professions concernées ni l'UNAPL. L'UNAPL a aussitôt dénoncé le double langage du ministre et a demandé au ministre de s'expliquer sur ce texte « sorti du chapeau ».

[Voir l'avant-projet de loi](#)

[Voir le communiqué de l'UNAPL](#)

La manifestation nationale reste à l'ordre du jour

L'UNAPL qui regrette l'attitude du ministre de l'Économie et constate que les discussions avec Bercy tournent au jeu de dupes, demande aux professionnels de rester mobilisés et de se préparer à une manifestation nationale.

Pour éviter de subir le calendrier des annonces gouvernementales et une fois de plus des déclarations faussement apaisantes, la date de la manifestation nationale sera annoncée qu'après la présentation du projet de la loi « pour l'activité et l'égalité des chances économiques » en Conseil des ministres, prévue désormais pour mi-décembre.

[L'UNAPL publie une nouvelle version du guide de l'accessibilité](#)

La mise en accessibilité des locaux professionnels pour recevoir du public en situation de handicap sera obligatoire à compter du 1er janvier 2015. Les professionnels qui ne seront pas en règle risquent des sanctions.

Pour aider les professionnels libéraux à se repérer dans les démarches à engager pour se mettre aux normes et pour bénéficier des délais qui leur permettront de réaliser les travaux nécessaires, l'UNAPL vient d'éditer une nouvelle version de son « Guide de l'accessibilité ». Cette nouvelle édition tient compte des évolutions intervenues depuis la parution, fin septembre de l'ordonnance sur l'accessibilité.

Ce que vous devez retenir :

- **Vos locaux sont aux normes à la date du 31 décembre 2014**, ou en cours de travaux qui seront réalisés avant le 1er mars 2015 : envoyez avant le 28 février 2015, une attestation sur l'honneur à la préfecture pour faire savoir que vous êtes aux normes. C'est tout.
- **Vos locaux ne sont pas aux normes à la date du 31 décembre 2014** : vous devrez déposer un Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) avant le 27 septembre 2015. Des formulaires Cerfa seront mis à votre disposition pour effectuer cette formalité. L'AD'AP permet d'échelonner sur 3 ans maximum la réalisation des travaux.

Pour en savoir plus : [voir le Guide de l'accessibilité](#)

[22ème congrès de l'UNAPL : les inscriptions sont ouvertes](#)

L'UNAPL organise son 22ème congrès national le 5 décembre au Palais Brongniart (ancienne Bourse) à Paris. « Les entreprises libérales, vecteur de croissance et acteurs sociaux dans une France en crise », le thème de cette 22e édition du Congrès national de l'UNAPL ne doit rien au hasard à l'heure où le Gouvernement entend déréglementer et déréguler les professions libérales. La table ronde du matin où est attendu le ministre de l'Économie Emmanuel Macron sera animée par le Directeur Adjoint de la rédaction du Figaro, Yves Thréard. L'après-midi, différents ateliers de formation seront proposés aux participants. Une tradition de la part de l'UNAPL, désireuse de répondre au besoin des libéraux d'être au fait des règles qui régissent et encadrent leur exercice.

[Voir le programme](#)

L'accès au congrès de l'UNAPL est gratuit pour les adhérents des syndicats membres de l'UNAPL et les inscriptions, obligatoires, se font en ligne sur le site <http://www.congres-unapl.fr>

Suivez les actions de l'UNAPL sur [Twitter](#)

Et pour suivre l'actualité de l'UNAPL, n'hésitez pas à vous abonner à nos comptes [Twitter](#) et [Facebook](#) et sur www.unapl.fr.



Bulletin d'inscription pour :

Informatique

A l'AGECA 177 rue de Charonne 75011 Paris Métro Alexandre Dumas

Le 15 novembre 2014 à partir de 9H00

Nom.....Prénom.....

Signature

Adresse

Téléphone

Courriel (Nécessaire pour l'envoi de vos documents) :.....

Prière de nous indiquer le système que vous utilisez : MAC PC

(Cocher la case correspondante)

A envoyer RAPIDEMENT à : SPIF 158 rue de Courcelles 75017 Paris

Téléphone : 06 06 57 22 05

Joindre un chèque de 200 € pour les syndiqués et 300 € pour les non syndiqués à l'ordre du SPIF

✂-----



Bulletin d'inscription pour :

Utilisation du Taping en Podologie

A l'AGECA 177 rue de Charonne 75011 Paris Métro Alexandre Dumas

Le 06 décembre 2014 à partir de 9h00

Nom.....Prénom.....

Signature

Adresse

Téléphone

Courriel (Nécessaire pour l'envoi de vos documents) :.....

A envoyer RAPIDEMENT à : SPIF 158 rue de Courcelles 75017 Paris

Téléphone : 06 06 57 22 05

Joindre un chèque de 300 € pour les syndiqués et 400 € pour les non syndiqués à l'ordre du SPIF

✂-----